



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 02 avril 2021

Le 02 avril 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

Présents: M. SALENGRO Roland, Maire. Mmes : BERTON Dominique, DEHIÈRE Aurélie, DESOMBREUX Clarisse, DUPART Marlène, MM. DUFOUR Frédéric, LENOIR Christian, MAUZÉ Jean-François.

Absents : Mmes : GILET Valérie (ayant donné procuration à JF. MAUZÉ), DELHAYE Guillaume (ayant donné procuration à F. DUFOUR), GABELLE Simon.

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 26/03/21

Date d'affichage : 26/03/2021

a été nommé secrétaire : M. MAUZÉ Jean-François

Objet des délibérations

1. Vote du compte de gestion 2020
2. Vote du compte administratif 2020
3. Affectation des résultats
4. Vote des taxes foncières
5. Subventions aux associations
6. Vote du budget primitif 2021
7. Reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par le SIDEC
8. Avis du conseil municipal sur le projet présenté par la société METHA SOLESMOIS
9. Avis du conseil municipal sur le projet de pacte de gouvernance de la CCPS
10. Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 26 février 2021

Le compte-rendu est validé par le conseil : 6 voix pour. Les conseillers absents lors du conseil du 26 février 2021 ne prennent pas part au vote.

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des présents ou représentés (10 voix pour) que le compte de gestion du budget principal ainsi que des budgets annexes dressés pour l'exercice 2020 par le Comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire s'étant retiré des débats au moment du vote, le conseil municipal, sous la présidence de Mme Dominique BERTON, approuve à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter (9 voix pour) le compte administratif de l'année 2020.

2020	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	205 377,70 €	93 746,93 €	299 124,63 €
Dépenses	173 529,71 €	136 495,09 €	310 024,80 €
Bilan	31 847,99 €	-42 748,16 €	-10 900,17 €

- Les recettes liées à la location de la salle polyvalente sont en très forte baisse
- Les dépenses de fonctionnement sont plus élevées que prévu sur certains postes (dispositifs sanitaires, charges de personnel suite au changement de secrétaire de mairie)
- Les dépenses d'investissement sont à la hauteur des prévisions avec le paiement du solde des travaux engagés précédemment (extension de la salle polyvalente)
- Les autres postes de dépenses et recettes sont conformes au budget primitif 2020.

Affectation des résultats

Les recettes d'investissement présentent un excédent de **19 621,41 €**.

Les recettes de fonctionnement présentent un excédent de **139 751,56 €**.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats pour le budget 2021:

En fonctionnement, la somme de **46 939.59 €** sera affectée au compte 1068, le reste égal à **92 811.97 €** sera destiné à la réduction des charges de fonctionnement et sera reporté au compte R002 du Budget Primitif 2021.

En investissement, la somme de **19 621.41 €** sera reportée au compte R001 du Budget Primitif 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés (10 voix pour)

Vote des taxes foncières

Le budget principal 2021, est équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **84 016 €**.
La commune entend poursuivre son programme d'investissement sans augmentation de la pression fiscale.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 soit :

- Foncier bâti : 35.49 % (dont 19.29 % de taux départemental)
- Foncier non bâti : 42.15 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés (10 voix pour)

Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'allouer une subvention aux différentes associations, à savoir :

- ASVE : 200 € (100 € pour l'année 2020 (non distribuée) + 100 € pour 2021)
- Société de chasse : 100 € (50 € pour l'année 2020 (non distribuée) + 50 € pour 2021)
- Disciples de Saint-Pierre : 50 €
- Comité des fêtes : 500 €
- Une réserve de 500 €

Le versement effectif de ces subventions sera lié à la fourniture par ces associations des comptes budgétaires de 2020, du budget prévisionnel de 2021, une proposition est faite de fournir aux associations un formulaire type.

Monsieur LENOIR Christian ne prend pas part au vote pour « Les Disciples de Saint-Pierre » et la Société de Chasse étant donné qu'il est membre du bureau de ces associations.

Le Conseil Municipal, approuve la délibération à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter.

Vote du budget primitif 2021

F. DUFOUR, responsable de la commission finances présente le budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 doit intégrer le projet de l'aménagement du centre-bourg de la commune de Sommaing pour lequel les subventions seront versées en 2021 (acompte) et 2022.

MOUVEMENTS RÉELS	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	642 251.00 €	642 251.00 €
FONCTIONNEMENT	288 825.79 €	288 825.79 €
TOTAL	931 076.79 €	931 076.79 €

Le budget primitif est équilibré et ne présente pas de risques majeurs, même si toutefois il faudra être vigilant sur les dépenses de fonctionnement éventuelles et non contrôlables par la commune de Sommaing.

Le Conseil Municipal, approuve la délibération à l'unanimité des présents ou représentés (10 voix pour)

Reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par le SIDEC

M. le Maire propose au Conseil Municipal, après en avoir expliqué les modalités

- D'abroger la délibération du conseil municipal du 03/04/2018
- D'accepter que le SIDEC reverse à la commune une partie du produit qu'il perçoit au titre de la TCFE, selon les modalités définies par le Comité syndical

Le Conseil Municipal, approuve la délibération à l'unanimité des présents ou représentés (10 voix pour)

Avis du conseil municipal sur le projet présenté par la société METHA SOLESMOIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un nouveau projet présenté par la société METHA SOLESMOIS en vue d'obtenir l'enregistrement pour son projet de création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Solesmes.

L'avis du conseil municipal sur ce projet est sollicité dans la mesure où une partie du territoire de la commune de Sommaing est concernée par le plan d'épandage.

La délibération n'étant pas urgente, et le conseil souhaitant étudier le projet plus précisément, il est décidé de reporter

Compte rendu du conseil municipal du 02 avril 2021

au prochain conseil l'adoption ou non de la délibération.

Avis du conseil municipal sur le projet de pacte de gouvernance de la CCPS

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois a débattu le 13 octobre 2020 et a décidé de valider l'élaboration d'un pacte de gouvernance. Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Après présentation du projet de Pacte de gouvernance et après avoir débattu, le conseil municipal décide :

- De donner un avis favorable au projet de pacte de gouvernance ;
- D'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

La délibération est adoptée par le conseil municipal : 8 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

M. le Maire propose la mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) au bénéfice de Mélanie Besin, secrétaire de la mairie, il en expose le principe et les modalités détaillées :

1/ Le principe :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

2/ Les bénéficiaires :

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des présents ou représentés (10 voix pour) d'instituer selon les modalités présentées, et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux :

- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés sur des emplois permanents qui bénéficieront de l'I.F.S.E. correspondant au groupe de fonctions de leur emploi.

Questions diverses

- Des travaux de réfection de la canalisation assainissement sont prévus par Noréade, rue de Quérénaing (à partir de l'Église), à partir de juin, pour une durée d'environ 4 mois. Pendant les travaux, la rue sera barrée.

- Le rétro-planning d'avant-travaux de la rue de Saint-Quentin est exposé. Les riverains de la rue de Saint-Quentin seront consultés à partir de la deuxième quinzaine d'avril.

- Les travaux de la mise en place des câbles torsadés sont prévus en avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.